



PLUi-H



Saisine CDNPS



Introduction :

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Leff Armor communauté, des ajustements mineurs ont été apportés dans le classement des EBC (Espaces Boisés Classés) de la commune littorale de Plouha.

Le classement en EBC est prévu aux articles L.113-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Il vise à assurer la protection des boisements présentant un intérêt général, en interdisant leur défrichement et en préservant leur état boisé.

Par ailleurs, la commune étant soumise aux dispositions de la loi Littoral (articles L.121-1 et suivants du Code de l'urbanisme), il est nécessaire de préserver la qualité des sites et des paysages ainsi que l'équilibre des milieux naturels.

Le classement en EBC répond aux enjeux suivants :

- Intérêt écologique :

Les EBC accueillent une biodiversité remarquable.

Ils jouent un rôle de corridor écologique contribuant à la trame verte et bleue du territoire.

Leur conservation contribue à la résilience face aux changements climatiques et à la préservation des habitats naturels littoraux.

- Intérêt paysager :

Les massifs boisés participent à la qualité du paysage littoral et constituent des éléments d'identité pour la commune.

Ils assurent une transition harmonieuse entre les zones urbanisées et les espaces naturels côtiers.

- Intérêt de protection contre les risques naturels :

La couverture végétale stabilise les sols et limite l'érosion, particulièrement importante sur le littoral soumis à l'action du vent et des tempêtes.

Il contribue également à limiter les phénomènes de ruissellement et à protéger les zones en aval.

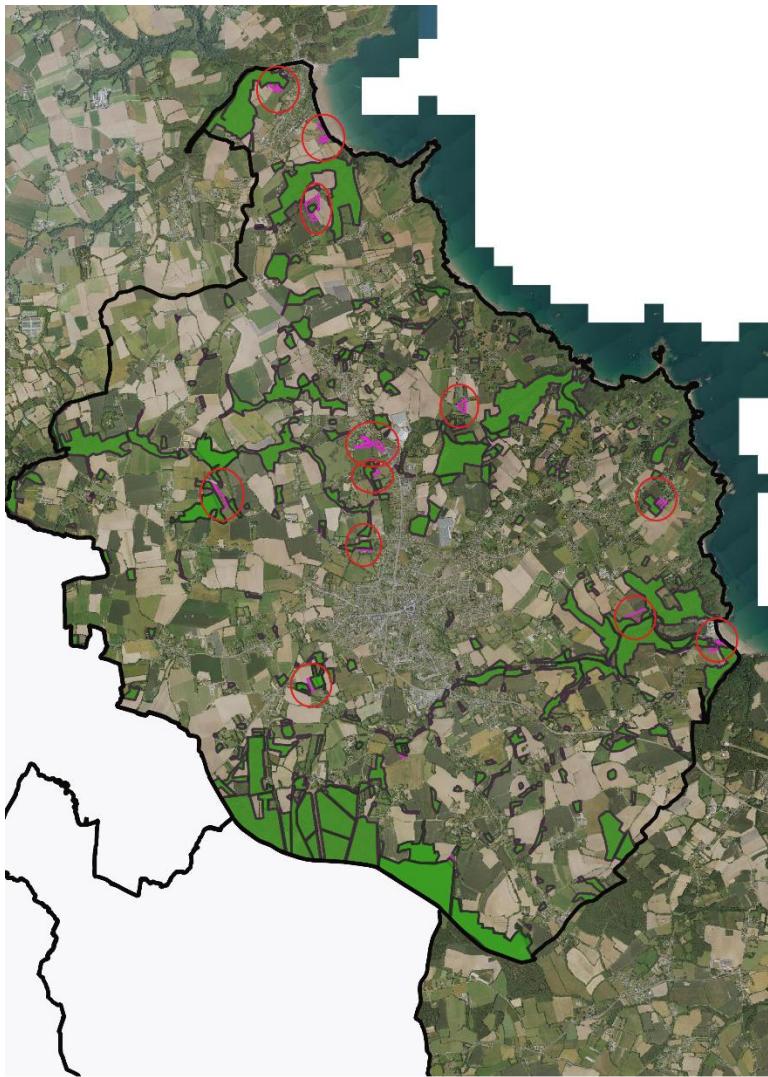
- Intérêt social et récréatif :

Ces espaces sont fréquentés par les habitants et les visiteurs, offrant un cadre de promenade et de détente particulièrement apprécié.

Ils favorisent la qualité de vie et le bien-être des populations locales.

Compte tenu de ces éléments, le classement en Espace Boisé Classé est apparu pleinement justifié sur plusieurs massifs afin d'assurer la préservation durable du territoire, en cohérence avec les orientations de la loi Littoral et les objectifs du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Carte globale des EBC ajoutés sur la commune de Plouha



Sur les extraits de cartes ci-dessous, les EBC du PLUiH en vigueur apparaissent en vert et les ajouts en rose. Aucun EBC n'a été supprimé.

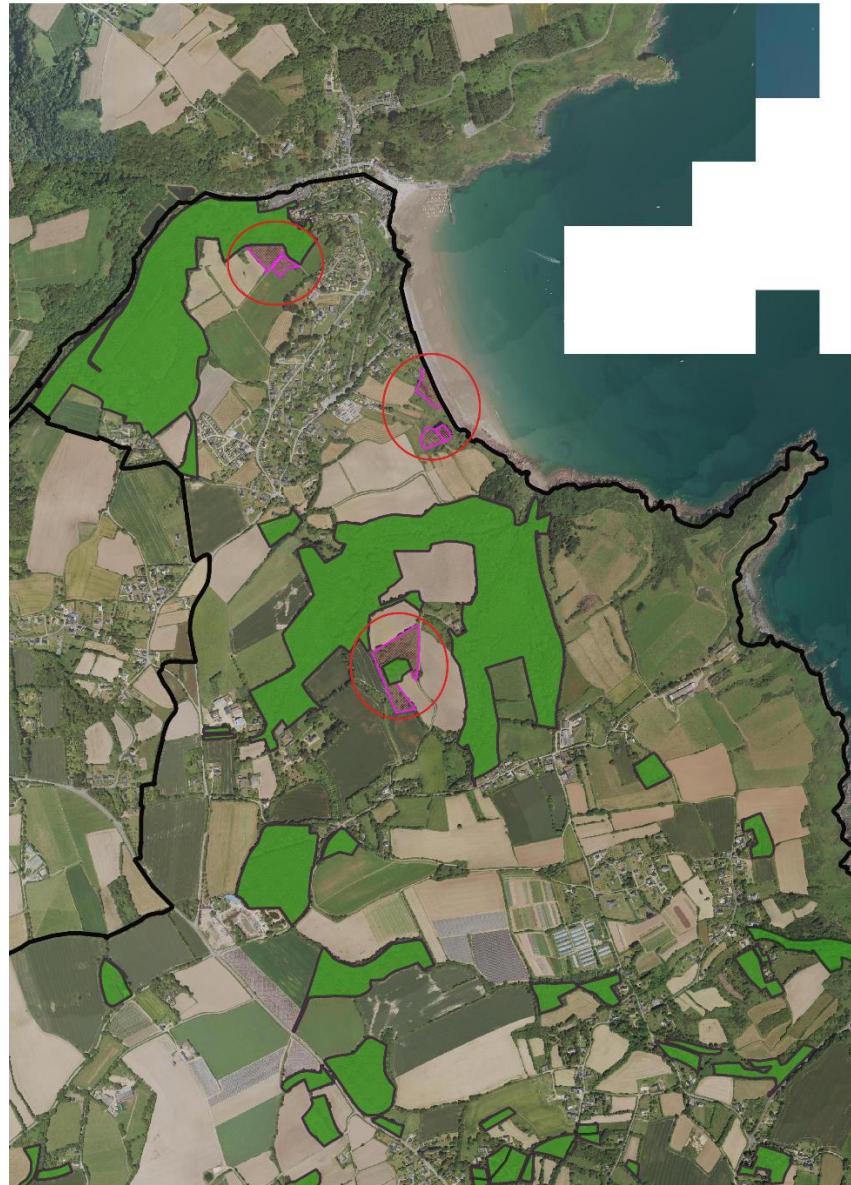
La grande majorité des évolutions présentées dans ce document résulte d'une adaptation du zonage à la réalité de terrain et traduit un élargissement de la protection des espaces boisés en terme surfacique. 12 secteurs ont été élargis ou ajoutés par rapport au PLUiH en vigueur.

Secteur de Brehec :

Des ajouts de parcelle en EBC ont été réalisées en dehors du site classé, dans une logique de continuité de trame verte patrimoniale et n'appartenant pas au conservatoire du littoral.

La continuité de classement a été recherchée lorsque les boisements appartiennent au même propriétaire.

L'objectif est de préserver le massif boisé dans son ensemble.



Secteur Le Bourdeau :

Dans ce secteur, la protection EBC a été élargie sur deux massifs boisés afin d'ajuster à la réalité terrain.

Deux nouveaux massifs bénéficient de la protection EBC par rapport au PLUiH en vigueur, l'un dans le périmètre de protection de captage d'eau potable de Pouldouran, et l'autre présente un intérêt paysager et écologique et se situe hors site classé.



Secteur Du Palus :

La protection EBC a été élargie afin de protéger de manière équivalente l'ensemble du massif boisé. La continuité a été recherchée.



Secteur Poulfang :

Le périmètre d'EBC a été étendu à l'ensemble des massifs boisés repérés afin de garantir une continuité et une cohérence.



